

CONSIGNES SANITAIRES ACTIVITE HEBDOMADAIRE

En cas de personne symptomatique, ne pas venir à l'activité sportive et aller consulter son médecin.

MESURES BARRIERES :

- Lavage fréquent des mains au gel hydro-alcoolique ou savon ;
- Les collations, l'hydratation, et les effets sportifs personnels doivent être gérées individuellement (gourde, lunettes, bonnet, raquette...) ;
- L'échange ou le partage des effets personnels est proscrit ;
- L'utilisation de matériels sportifs personnels est privilégiée à défaut le matériel mis à disposition au sportif ou le matériel commun est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation.

REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

Distanciation physique de 2 mètres entre les pratiquants, sauf lorsque la nature de l'activité physique et sportive ne le permet pas.

DEROULEMENT D'UNE SEANCE :

- Port du masque dans l'enceinte sportive ;
- Pour ceux ne pouvant pas utiliser le masque dans l'enceinte sportive et hors temps de pratique, merci d'avoir sur vous un certificat médical l'indiquant et de respecter la distanciation de 2 mètres.
- Les vestiaires individuels ou collectifs sont accessibles avec le port du masque obligatoire et la distanciation physique. (Les sportifs privilégierons lorsque cela est possible l'arrivée en tenue de sport et repartir en tenue de sport).
 - Saluer sans se serrer la main ;
 - Lavage des mains au gel hydro alcoolique distribué par l'encadrant à l'arrivée du sportif, au cours de la séance et à la fin de la séance ;
 - Mise à disposition de gel hydro alcoolique sur le lieu de pratique ;
 - Retrait du masque lors de la pratique sportive et sous consigne de l'encadrant ;
 - Respect des gestes barrières et de la distanciation de 2 m entre les pratiquants lors de la pratique ;
 - Port du masque par l'encadrant tout au long de la séance ;
 - Matérialisation des distances lorsque c'est possible ;
 - Passage individuel dans les exercices qui le nécessitent ;
 - Désinfection du matériel à la fin de la séance ou lorsque cela est nécessaire avec un produit virucide.
- Pour les sportifs pour lesquels les gestes barrière et distanciation ne font pas sens lors de la pratique et qui ne peuvent pas les respecter et/ou les mettre en œuvre sans assistance. L'accompagnateur du sportif sera au contact du sportif (personne qui l'aide en proximité dans la vie quotidienne sans barrière), pour l'aider à respecter les gestes barrières (distance physique, utilisation du matériel, lavage des mains...). Cette personne doit être munie d'un masque.

Montpellier Culture Sport Adapté

2 rue Ernest Castan 34090 MONTPELLIER

☎ 04 67 79 23 40 / 06 18 03 96 03

Site : www.mcsa34.com

Email : contact@mcsa34.com